

(N^o 190.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Joseph Lefebure, préposé de 2^e classe des Douanes, à Trois-Rois (Flandre-Occidentale).

(Voir le N^o 93 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Tarnoffe (Pologne), le 5 décembre 1813, de parents belges; son père, natif d'Ath, était au service d'Autriche, et est mort officier pensionné. Par ce motif, et étant né accidentellement en Pologne, il s'était cru belge, sans devoir recourir à la naturalisation. Il est préposé des douanes à Ypres.

Les renseignements des autorités lui sont favorables, et sa demande en naturalisation ordinaire a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 37 suffrages contre 24.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.